

Liste PS 2020 2021

Votre enfant sera en PS en septembre. La rentrée est fixée au mardi 1 septembre 2020.

Pour une rentrée dans les meilleures conditions, voici un rappel de certaines consignes à respecter dès les premiers jours.

- Si l'enfant possède un doudou, il peut l'amener à l'école. Ne pas oublier de marquer le nom de votre enfant dessus. S'il a également une sucette dont il ne peut pas se séparer, il peut l'amener à l'école (prévoir une petite boîte pour la ranger).
- L'enfant ne doit pas porter de chaussures à lacets
- L'enfant aura besoin :
 - d'une paire de patins rythmiques sans semelle noire.
 - un change en cas d'accident de propreté.
 - d'un tablier avec des manches longues ou une grande chemise de papa pour ne pas se salir.
 - une boîte de mouchoirs (une par trimestre).
 - une **pochette** large à rabat élastique avec **anses**.
 - un petit sac à dos pour transporter doudou s'il rentre à la maison
 - pour la sieste, une petite couverture apportée dans un sac (pas d'oreiller). La couverture sera lavée par vos soins toutes les semaines.
- Pour éviter toute erreur, les vêtements de votre enfant doivent être **marqués à son nom** et en particulier : chaussures, bonnet, cagoule, écharpe, chaussons
- Le goûter est organisé à l'école par et pour les enfants. Cela permet des repas plus équilibrés et cela favorise des activités pédagogiques très diversifiées. Une participation financière de **3€50** par mois et par élève vous est demandée. Cette somme est à régler en une fois (35€) en début d'année ou en 3 fois (12€, 12€ et 11€) en septembre, en janvier et en avril par chèque à l'ordre de la coopérative scolaire

Bonnes vacances à tous

Mme Lecaillon Fabienne
Directrice de l'école maternelle d'Atton